

République Française	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2024.01.14 Du 3 avril 2024
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-trois, le 3 avril, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués le 27 mars, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud  La Celle Saint-Cloud	Objet : Autorisation donnée à la société Citallios de déposer un permis précaire pour l'installation de la maison de projet sur le domaine public <small>Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20240403-DE2024-01-14-DE Date de réception préfecture : 09/04/2024</small>	
Secrétaire de séance : Françoise ALBOUY	<p>VU le Code général des collectivités territoriales,</p> <p>VU le Code général de la propriété des personnes publiques,</p> <p>VU la délibération du Conseil Municipal n°2020.04.10 du 5 octobre 2020, confiant l'aménagement du futur Cœur de Ville à la société « CITALLIOS » et vu le Traité de Concession d'Aménagement conclu à cet effet,</p> <p>VU la décision municipale 2024.01 autorisant Monsieur le Maire a signer une convention d'occupation temporaire pour l'installation de la maison de projet</p> <p>VU la convention d'occupation du domaine public communal pour l'installation de la Maison du Projet avenue de la Drionne – avenue Charles de Gaulle, signée le 1^{er} mars 2024 avec CITALLIOS,</p> <p>VU l'avis favorable de la Commission Aménagements, Bâtiments, Transports, réunie le 19 mars 2024,</p> <p>CONSIDERANT la nécessaire installation de la Maison du projet destinée à promouvoir le projet Cœur de ville et à assurer la commercialisation des futurs logements,</p> <p>Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents et représentés</p> <p>DECIDE :</p> <p>-D'autoriser CITALLIOS, représentée par Madame MARIIGNAC, à déposer un permis de construire sur le domaine public, à titre précaire, pour la construction et l'installation temporaire de la Maison du projet.</p> <p style="text-align: right;">  Pour extrait conforme au registre Le Maire,  Olivier DELAPORTE </p>	
En exercice : 35 Présents : 29 Pouvoirs : 4 Votants : 33 Pour : 33		
Présents <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE		
<u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Valérie LABORDE Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE Mohamed KASMI		
<u>Les Conseillers</u> Laurent BOUMENDIL Bruno-Olivier BAYLE Geneviève SALSAT Laurent DUFOUR Françoise ALBOUY Birgit DOMINICI Georges LEFEBURE Pierre QUIGNON-FLEURET Oliver MOUSTACAS Nathalie PEYRON Philippe LERIN Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR Jean-François BARATON Jean-François THOMAS Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD		
Absents excusés : Naïma CONTE EL ALAMI Vincent POUYET Absents ayant donné pouvoir : Juliette DECAUDIN Hélène ALEXANDRIDIS Carmen OJEDA-COLLET Stéphane MICHEL	<p><i>La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.</i></p>	

Acte rendu exécutoire en vertu de son
dépôt en Préfecture le 09/04/2024
et de sa publication le 10/04/2024
P/le Maire
Par délégation

Angelique LEDUCQUE
Directrice ressources

